# YVES ROCHER

**→ Mise en demeure**

**21 avril 2020**

**→ Assignation**

**23 mars 2022**

## ENJEUX

En mars 2022, Sherpa, ActionAid France, le syndicat turc Petrol-Is et 34 ancien·ne·s salariés ont assigné Yves Rocher en justice devant le Tribunal judiciaire de Paris pour manquement à son devoir de vigilance.
Ils et elles reprochent à la société d'avoir violé les dispositions relatives au devoir de vigilance concernant la liberté syndicale, le principe de non-discrimination et la santé et la sécurité des personnes dans sa filiale turque Kosan Kozmetik. Ils et elles demandent au juge d'enjoindre à la société de se mettre en conformité avec ses obligations, et de la condamner à réparer les préjudices subis du fait de son manque de vigilance.

## ACTEURS

- Association Sherpa
- Association ActionAid France
- Syndicat turc Petrol-Iş
- 34 anciens salariés de la filiale Kosan Kozmetik

**Lucie Chatelain,**
Responsable contentieux et plaidoyer – responsabilité civile des sociétés mères, Sherpa
lucie.chatelain@asso-sherpa.org
**Salma Lamqaddam,**
Chargée de campagnes droits des femmes, ActionAid
salma.lamqaddam@protonmail.com
**Riza Kose,**
Responsable des Relations Internationales, Petrol- Iş
rizakose@protonmail.com

Pour aller plus loin

Liberté syndicale et droit des travailleurs.euses en Turquie

L'entreprise Yves Rocher assignée en justice

# PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

L'entreprise Kosan Kozmetik est une filiale du Groupe Yves Rocher depuis 2012. Elle fabrique les produits de beauté de la marque Flormar dans le bassin industriel de Gebze, en Turquie.

Des enquêtes journalistiques et déclarations de salariés de Kosan Kozmetik témoignent des conditions de travail au sein de l'usine, déplorant des salaires très bas, l'exposition récurrente à des produits nocifs en l'absence d'équipements adaptés, des heures supplémentaires imposées, l'absence de prise en considération des réclamations par la direction, et alléguant des discriminations contre les femmes.

Alerté, le syndicat turc Petrol-Iş a souhaité être présent au sein de l'entreprise pour apporter une protection aux salariés. Afin d'atteindre les seuils de représentativité exigés par le droit turc pour engager des négociations collectives, Petrol-Iş a initié, en janvier 2018, une campagne d'adhésions au sein de l'usine Kosan Kozmetik de Gebze. En avril 2018, le syndicat Petrol-Iş comptait 157 adhérents au sein de l'usine sur un total de 379 salariés.

Cependant, dès le début de la campagne d'adhésion au syndicat, les salariés rapportent que Kosan Kozmetik aurait exercé des pressions sur eux, manifestement dans le but de les faire renoncer à toute syndicalisation.

Parallèlement, les licenciements de salariés syndiqués se sont succédé. Entre mars et septembre 2018, la filiale a licencié plus de 130 de ses salariés, affiliés au syndicat Petrol-Iş ou ayant manifesté leur soutien aux personnes licenciées par des applaudissements. Selon les témoignages recueillis, la majorité des personnes licenciées ont ensuite subi des représailles par les autres employeurs de la région.

Alors que le Groupe Yves Rocher est devenu une « société à mission » et que son PDG, Bris Rocher, s'est vu confier par le Gouvernement une mission sur « la gouvernance responsable des entreprises », le groupe n'a rendu public son plan de vigilance qu'à partir de 2020, après avoir été mis en demeure par les organisations. Par ailleurs, ses plans de vigilance publiés depuis ne font aucunement état des risques d'atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs causés par les activités de sa filiale turque, ni des mesures de prévention prises pour les éviter.

34 anciens salariés sont co-demandeurs dans l'action en justice portée devant les tribunaux français pour faire reconnaître la responsabilité de la société-mère du Groupe Rocher, aux côtés des associations Sherpa et Action-Aid et du syndicat turc Petrol-Iş.